

Fonds de développement des territoires (FDT)
Priorités 2016-2017
MRC PONTIAC

Agriculture

Priorité 1: Soutenir le développement de la filière houblon dans le Pontiac

Priorité 2: Favoriser l'établissement d'entreprises agricoles en supportant le projet de banque de terre et en accompagnant les jeunes entrepreneurs agricoles dans le démarrage de leur entreprise

Priorité 3: Aider les entreprises agricoles à promouvoir et à commercialiser leurs produits, notamment en faisant la promotion de l'achat local

Priorité 4: Supporter les entreprises agricoles ayant des projets en lien avec les axes d'intervention du PDZA

Foresterie

Priorité 1: Développer et encourager les nouvelles technologies, nouveaux procédés et nouveaux marchés et, notamment, engager les ressources professionnelles nécessaires pour développer la filière bois dans le Pontiac

Priorité 2: Encourager et supporter l'exploitation et la transformation, dans le Pontiac, des produits ligneux et non-ligneux

Priorité 3: Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ou consolider les entreprises existantes (moderniser leurs équipements)

Priorité 4: Trouver des partenaires et les encourager à investir dans les producteurs du Pontiac ou à transformer leur produit dans la région.

Tourisme

Priorité 1: Supporter la création de services, équipements et infrastructures le long de la rivière des Outaouais dans le but d'en faciliter l'accès et d'augmenter le tourisme nautique

Priorité 2: Supporter la création d'expériences touristiques innovantes et le développement et l'amélioration des hébergements et d'attraits dans le Pontiac.

Priorité 3: Améliorer et supporter la promotion du Pontiac aux entrées du territoire, le long des routes, auprès des citoyens du Pontiac puis à l'extérieur de la région et veiller à disposer de structures d'accueil touristique de qualité

Priorité 4: Supporter les initiatives visant à utiliser les espaces naturels pour le développement touristique avec, entre autres, la création de parcs à vocation touristique (régionaux, nationaux, réserves), l'utilisation des TNO, le développement du réseau des sentiers (VTT, etc.) et veiller à ce que les chemins d'accès à ces espaces soient de qualité suffisante pour accueillir les visiteurs.

Sociocommunautaire

Priorité 1: Supporter le transport communautaire et encourager de nouvelles solutions pour assurer le maintien et la pérennité du service

Priorité 2: Optimiser la couverture Internet haut-débit et cellulaire sur le territoire municipal

Priorité 3: Favoriser les services, équipements et infrastructures destinés aux jeunes, aînés et retraités du Pontiac et supporter ceux existants

Priorité 4: Supporter les initiatives qui favorisent la rétention ou le retour des jeunes ainsi que l'implantation de nouvelles familles et/ou l'établissement d'aînés/retraités dans le Pontiac

Commerces et services

Priorité 1: Favoriser l'implantation de commerces et services dans les rues principales des municipalités

Priorité 2: Supporter le développement de nouveaux services dans les entreprises existantes

Priorité 3: Supporter la création de services de proximité dans les centres éloignés ou défavorisés

Priorité 4: Supporter les municipalités dans l'élaboration et la promotion de cahiers d'opportunités d'affaires et concevoir un cahier d'opportunité d'affaire pour la MRC de Pontiac dans son ensemble

Culture et patrimoine

Priorité 1: Supporter les initiatives de programmes municipaux de rénovation des façades dans les rues principales ainsi que les projets d'embellissement des rues principales

Priorité 2: Optimiser l'utilisation de l'école en pierre et améliorer l'infrastructure pour répondre aux besoins

Priorité 3: Favoriser la réutilisation de bâtiments patrimoniaux et supporter les entreprises dont les services sont donnés dans des bâtiments patrimoniaux nécessitant des travaux de rénovation patrimoniale

Priorité 4: Mettre en valeur, entre autres par la rénovation, les bâtiments à valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle

Autres

Priorité 1: Supporter les initiatives de partage de ressources, de services et d'infrastructures et appuyer les initiatives de regroupement municipal ou d'étude de regroupement municipal

Priorité 2: Encourager et supporter les projets identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement

Priorité 3: Organiser un appel de projets pour supporter les projets structurants des municipalités, des organismes à but non lucratif et des coopératives